



Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que la MRC du Val-Saint-François tiendra une **assemblée publique de consultation**, le 21 juin 2010 à 19 h, au bureau de la MRC, au 810, Montée du parc à Richmond, pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les **3 projets de règlements** suivants :

- le projet de règlement numéro **2009-09** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;
- le projet de règlement numéro **2009-10** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François et;
- le projet de règlement numéro **2009-11** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François.

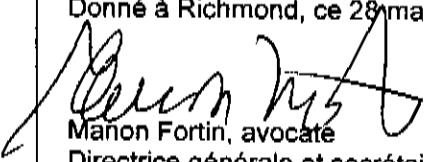
Le projet de règlement numéro **2009-09** propose une modification au schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2007-03 relatif à l'implantation des éoliennes dites commerciales (0.75 MW et plus) sur le territoire de la MRC. Ces dispositions visent à assurer une intégration plus harmonieuse des éoliennes tout en permettant de développer cette forme d'énergie dans les secteurs de potentiel éolien. Des distances séparatrices sont exigées entre une éolienne et une habitation, un périmètre d'urbanisation, une route, un cours d'eau, un site touristique et récréatif, etc. Des normes concernant l'aménagement de chemins d'accès temporaires et finaux, le démantèlement, l'esthétique des équipements sont intégrés.

Le projet de règlement numéro **2009-10** propose une modification au schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2005-02 relatif aux installations d'élevage à forte charge d'odeur. Ce règlement établit des zones de protection de 1 ou 2 kilomètres selon les vents dominants autour des périmètres d'urbanisation et des zones de villégiature. À l'intérieur de ces zones de protection, la construction de nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur (porcs, veaux de lait et visons) sera interdite.

Le projet de règlement numéro **2009-11** propose une modification au schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2008-01 relatif à la protection des rives et du littoral et à la renaturalisation des bandes riveraines ainsi que le règlement numéro 2009-02 modifiant le RCI numéro 2008-01. Un encadrement plus strict des travaux, ouvrages et constructions permis dans la rive et le littoral est prévu en plus de rétablir un couvert végétal permanent et durable pour les bandes riveraines dégradées et artificialisées.

Les 3 projets de règlement numéro 2009-09, 2009-10 et 2009-11 présentés auront comme impact que toutes les municipalités de la MRC devront prévoir une modification à leurs plans d'urbanisme et/ou à leurs règlements de zonage afin de tenir compte des modifications apportées. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits projets de règlement et des documents sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme des municipalités concernées durant les heures d'ouverture de bureau de chaque municipalité de la MRC de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, Montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 28 mai 2010.


Maïnon Fortin, avocate
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 53.3 LAU)

Je soussigné ANDRÉ COURTEMANCHE directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de RAELINE, certifié sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la tenue d'une assemblée publique de consultation pour les règlements numéro 2009-09, 2009-10 et 2009-11 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 10 juin 2010 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juin 2010.

SCEAU


Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)